**Brocéliand’Escrime**

**Mairie – 35160 Montfort sur meu**

***Procès-verbal de l’assemblée générale ordinaire  
du 20 octobre 2023***

Le vendredi 20 octobre 2023 à 20h15, les membres de l’association, se sont réunis au COSEC de Montfort sur Meu sur convocation du bureau de l’association.

L’assemblée est présidée par M. BUSSY Jean-Christophe en sa qualité de président.

Le secrétariat est assuré par M. KIENHUIS Ronald en sa qualité de secrétaire.

22 adhérents ou représentants d’adhérents mineurs sont présents.

Monsieur le Président déclare alors que l’assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l’ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

* lecture et approbation du rapport moral
* lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l’exercice … ;
* quitus au trésorier ;
* élection des membres du bureau (président, trésorier, secrétaire) ;
* questions diverses.

***PREMIÈRE RÉSOLUTION***

Après lecture du rapport moral relatif aux activités de l’association, l’assemblée générale l’approuve à l’unanimité.

Les points principaux :

* Notre maître d’armes, Julien JEGU, était en formation l’an dernier, nous avons essayé dans la mesure de nos moyens d’assurer la permanence des cours pendant ses temps d’absence.
* La participation aux compétitions quelque soit l’âge, s’il elle n’a aucun caractère obligatoire, permet de prendre plaisir à affronter d’autres pratiquants.
* Ronny a réalisé, en cette rentrée, le nouveau site internet du club, merci à lui : [www.broceliandescrime.fr](http://www.broceliandescrime.fr)
* La réparation du matériel (armes, fil de corps…) est en soucis récurant (nous n’avons pas de lieu et peu de compétences mobilisables en interne). Nous avons organisé l’an dernier un atelier d’apprentissage sans grand succès (1 participant), nous réitérerons cette année.

Cette résolution est adoptée à 22 votes sur 22 présents.

***DEUXIÈME RÉSOLUTION***

Après lecture du rapport financier, par Marie-Jeanne QUELVENNEC, en sa qualité de trésorière, relatif aux comptes de l’association pour l’exercice 2022-2023, l’assemblée générale approuve, à l’unanimité, ledit document tel qu’il lui a été présenté.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l’exercice écoulé.

Les points principaux :

* Recettes 10 753.00€
  + Le montant des subventions, malgré le temps fastidieux que cela demande, ne s’élève qu’à 434€.
* Dépenses 12 453.56€
  + Achat de matériel 988.15€.
  + Augmentation du coût de la mise à disposition par le comité départemental de notre maître d’armes.
* Si le solde de l’année est négatif (1700.56€), les réserves constituées par le club nous permettent d’y faire face sans difficultés. A date elles s’élèvent à 7 438€.

Cette résolution est adoptée à 22 votes sur 22 présents.

***TROISIÈME RÉSOLUTION***

Après rappel par Monsieur le Président que 3 postes sont à pouvoir, il est procédé à l’élection des membres.

Jean-Christophe BUSSY (président) est démissionnaire, après avoir rappelé le plaisir qu’il a eu à pratiquer à la salle d’armes de Montfort sur Meu, il précise qu’il rejoint le club de l’ERM.

Sont déclarés régulièrement élus :

* BERLIVET PASCAL en qualité de président, avec 22 voix ;
* QUELVENNEC Marie-Jeanne en qualité de trésorière, avec 22 voix ;
* KIENHUIS Ronald en qualité de secrétaire, avec 22 voix.

Aucune autre question n’étant à l’ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président de séance et le secrétaire.

KIENHUIS Ronald BUSSY Jean-Christophe